

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022-2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°48 - publié le 21 juin 2023



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du 12/06/2023

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

La commission invite tous les Clubs désirant s'engager pour la COUPE DE FRANCE 2023/2024 à s'inscrire auprès de la LauRaFoot avant le 15 Juin 2023 dernier délai.

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS : Tous les clubs ne désirant pas renouveler l'engagement d'une équipe, ou souhaitant faire une entente avec un autre club ainsi que les équipes qui étaient en sommeil et voulant reprendre leur activité sont priés d'informer la commission **avant le 30 juin.**

Pour les montées et descentes : AUCUNE information ne sera donnée avant d'avoir finalisé les calculs de points définitifs du statut de l'arbitrage, du statut des éducateurs et du barème de pénalisation. En effet la prise en compte de ces données est primordiale pour le calcul final.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.





Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





Le vainqueur de la Coupe Xavier Bouvier est le club de Donzère.

Le vainqueur de la Coupe René Giraud est le club de Beaufort sur Gervane (USBA)

Responsable : Éric THIVOLLE

Responsable : BRUYAT Pascal

Responsable : Bernard DELORME

Responsable : Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.





Responsable : FOUYAT Camille

Si vous envisagez d'inscrire une équipe vétérans pour la saison 2023/2024 vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Félicitations pour cette deuxième phase ! Vous recevrez prochainement un mail à l'attention des responsables vétérans pour faire le point pour la saison prochaine.

Si vous souhaitez engager une nouvelle équipe pour 2023/2024 merci de déjà prendre contact avec la responsable vétérans.

Vainqueur de la Coupe Vétérans 2022/2023 : FC Péageois

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

Vainqueur de la Coupe Diversifiée 2022/2023 : FC Chabeuil





Barème de pénalisation pour la saison 2022/2023

Séniors D1

CLUBS	POINTS	POINT(S) DE RETRAIT
SC CRUAS	41	- (moins) 1 point
CENTRE ARDÈCHE	44	- (moins) 2 points
ES HOSTUN	45	- (moins) 2 points

Séniors D2 : aucune équipe sanctionnée

Séniors D3 – Poule B

CLUBS	POINTS	POINT(S) DE RETRAIT
FC BREN	42	- (moins) 2 points

Séniors D3 – Poule C

CLUBS	POINTS	POINT(S) DE RETRAIT
ANCONE	39	- (moins) 1 point
FC TURQUOISE	57	- (moins) 5 points

Séniors D4 – Poule B

CLUBS	POINTS	POINT(S) DE RETRAIT
JS SAINT PAUL LES ROMANS	48	- (moins) 3 points

Séniors D4– Poule E

CLUBS	POINTS	POINT(S) DE RETRAIT
MALATAVERNE	41	- (moins) 2 points



1.5 BARÈME DE RETRAIT DE POINTS

Le retrait de point au classement en fin de saison en fonction du total de points accumulés en championnat, à l'exclusion des rencontres de coupes, par les équipes en fin de saison, est établi par application du barème de point figurant ci-dessus. Ces dispositions de retrait de point, sont de la compétence des commission sportives qui jugent en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la commission d'appel du district.

Points-sanctions accumulés en championnat dans une poule a:					Au classement de l'équipe en championnat
10 clubs	11 clubs	12 clubs	13 clubs	14 clubs	
31 à 35 pts	33 à 37 pts	36 à 40 pts	39 à 43 pts	43 à 47 pts	Retrait d' 1 point
36 à 40 pts	38 à 42 pts	41 à 45 pts	44 à 48 pts	48 à 52 pts	Retrait de 2 points
41 à 45 pts	43 à 47 pts	46 à 50 pts	49 à 53 pts	53 à 57 pts	Retrait de 3 points
46 à 50 pts	48 à 52 pts	51 à 55 pts	54 à 58 pts	58 à 62 pts	Retrait de 4 points
51 à 56 pts	53 à 57 pts	56 à 60 pts	59 à 63 pts	63 à 67 pts	Retrait de 5 points
57 à 60 pts	58 à 62 pts	61 à 65 pts	64 à 68 pts	68 à 72 pts	Retrait de 6 points
61 à 70 pts	63 à 72 pts	66 à 75 pts	69 à 78 pts	73 à 82 pts	Retrait de 8 points
71 et plus	73 et plus	76 et plus	79 et plus	83 et plus	Retrait de 10 points



TABLEAU DES MONTÉES / DESCENTES 2022-2023

D1

Début de saison	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	2	3	4	5	5	5	6	5	6
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	3	2	2
Total fin de saison	12	12	12	12	12	13	13	14	14

D2

Début de saison	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Descentes de D1	2	3	4	5	5	5	6	5	6
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	3	2	2
Descentes en D3	5	6	7	8	8	8	8	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Total fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes en D4	8	9	10	11	12	12	12	12	12
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	8	8	7
Total fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D4

Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	8	9	10	11	12	12	12	12	12
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	8	8	7
Descentes en D5	11	12	13	14	15	15	16	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Total fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

D5

Descentes de D4	11	12	13	14	15	15	16	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12



BILAN MONTEES

D1	D2	D3	D4	D5
<i>MONTENT EN R3</i>	<i>MONTENT EN D1</i>	<i>MONTENT EN D2</i>	<i>MONTENT EN D3</i>	<i>MONTENT EN D4</i>
FOOT MONT PILAT 1 CHAVANAY 2 LA VEORE MONTOISON 1	SARRAS ST VALLIER 1 BEAUMONTELEGER 1 FC MONTELMAR 1 BERG HELVIE	DAVEZIEUX 2 PONT LA ROCHE 1 ROCHEMAURE 1 VALLEE JABRON 1 CREST AOUSTE 2 BAS VIVARAIS 1	ST ROMAIN SURIEU 1 CHAVANAY 3 GENISSIEUX 1 MALISSARD 1 DROME PROVENCE 1 ST DIDIER S/AUBENAS 1 BEAUFORT GERVANNE 1 ST JUST ST MARCEL 2 ST MARTIN VALAMAS 1	CHAVANAY 4 VAL D'AY 2 ST AGREVE 1 BEAUMONTELEGER 2 MAHORAIS VALENCE 1 BREN 2 ATHLETIC FOOT CEVENNES 1 ST ALBAN GROSPIERRE 1 MELAS LE TEIL 1 PLATEAU ARDECHOIS 2 DOLON CHATEAUNEUF ISERE 2

3	4	6	9	12
---	---	---	---	----

BILAN DESCENTES

D1	D2	D3	D4
<i>DESCENDENT DE D1 EN D2</i>	<i>DESCENDENT DE D2 EN D3</i>	<i>DESCENDENT DE D3 EN D4</i>	<i>DESCENDENT DE D4 EN D5</i>
CHANAS SERRIERES 1 CRUAS 1 RUOMS 1	FC PORTOIS 1 BOURG ARGENTAL 1 RHONE CRUSSOL 2 LA VALDAINE 2 VALENSOLLES 1 FC DIOIS 1	LARNAGE 1 BOULIEU 2 LE CHEYLARD 1 END 1 MONTMEYRAN 1 TURQUOISE CRUAS 2 RUOMS 2 ACE 1	TREFLE 1 DAVEZIEUX 3 CLONAS 2 VALLONS 1 ST BARTHELEMY VALS 1 DESAIGNES 1 HOMENETMEN 2 ANCONE 2 MONTVENDRE 1 LA VALDAINE 3 ST RESTITUT 1 MALATAVERNE 1 ST PRIEST 1

3	6	9	12
---	---	---	----

Sous réserve des dossiers en cours



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°42

Réunion électronique du 19/06/2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés

OLYMPIQUE VALENCE :

U11 les 17-18 juin 2023.

GR FOOT HERMITAGE TOURNONNAIS :

U15, U17 le 26 août 2023.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Résultats Finales Drome Ardèche Coupes U13 2023 :

U13G : MONTELIMAR FC - VALENCE OL 1 : 3-2.

U13F : AS CORNAS -VALENCE OL : 1-10.

Coupe Charles André U13G : US DAVEZIEUX 3 -US MONTELIMAR 3 : 3-2.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr





Résultats Finales coupes U15 2023 :

Coupe Gilbert PESTRE : LE CHEYLARD -PONT LA ROCHE : 1-0.

Coupe JP QUINTIN : MONTELIMAR US -CENTRE ARDECHE : 1-3.

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2022-23 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U15R2 & U16R2	
	Accessions de U15 D1
	OL CENTRE ARDECHE *

* Selon fiche intention du club reçue du 18/02/2023.

U15 D1	
Relégations de U15 R2	Accessions de U15 D2
PIERRELATTE ATOM SP	VAL D'AY US
	LIVRON JS

U15 D2	
Relégations de U15 D1	Accessions de U15 D3
MONTELIMAR FC	ROMANS PS
RHONE VALLEES FC	CHATUZANGE GOUBET
	BEAUMONTELEGER ES
	ENT USJM OSM

U15 D3	
Relégations de U15 D2	
PLATEAU ARDECHOIS FC	
FOOT MONT PILAT	
ST MARCEL VALENCE AS	
RUOMS OLYMPIQUE	

U18

Responsable : Claude BRESSON 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Résultats Finale Coupe U18 2023 :

Coupe VIVIER-BOUDRIER : MONTELIMAR FC - MOURS ST EUSEBE US : 0-3.

TABLEAU MONTEES DESCENTES

A l'issue de la saison 2022-23 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :





U18R2	
	Accessions de U18 D1
	MOURS ST EUSEBE US *

*Le club MOURS ST EUSEBE US bénéficie également d'une montée en U20R2 accordée par la LAuRA Foot.

U18 D1	
Relégations de U16 R2	Accessions de U18 D2
RHONE CRUSSOL FC	DAVEZIEUX US
SUD ARDECHE AS	MONTELIMAR FC (a)
Relégations de U18 R2	
Pas de descendant	

(a) Compte tenu de la relégation de RHONE CRUSSOL FC de U16R2.

U18 D2	
Relégations de U18 D1	Accessions de U18 D3
SUD ARDECHE AS (b)	ST MARCEL VALENCE AS
ENT USVJ / FCV	CHOMERAC ES
PORTES LES VALENCE FC	
OL SALAISE RHODIA	
VAL D'AY US	

(b) Compte tenu de la relégation de SUD ARDECHE de U16R2 .

U18 D3	
Relégations de U18 D2	
PLATEAU ARDECHOIS FC	
ENT CHATO HERMITAGE	
VALENCE FC	
MONTELIMAR US 2	
AS SUD ARDECHE 2 (c)	

(c) compte tenu de la relégation de SUD ARDECHE de U18D1

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).





U17

Responsable : Claude BRESSON 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Constitution des niveaux des compétitions U17 pour la saison 2023-24, compte tenu des montées et descentes U18 à l'issue de la saison 2022-23 :

U17 D1	
500355	MONTELMAR US
504343	ANNONAY
504545	BOULIEU ANN
509197	DAVEZIEUX
519727	CHAVANAY
528941	FC MONTELMAR
550020	SUD ARDECHE AS 1
551087	VALLIS AUREA
551476	RHONE VALLEES
551992	RHONE CRUSSOL FC

U17 D2	
504261	PIERRELATTE AS
504316	ST DONAT AS
504370	OL CENTRE ARDECHE
504465	OL SALAISE RHODIA
509606	PORTES VALENCE FC
522881	MOURS US 2
526341	ST MARCEL VALENCE
529711	CHOMERAC ES
532844	ST JEAN MUZOLS FC
536261	CORNAS AS
546292	EYRIEUX FC
546999	HAUTERIVES GD SERRE US
548045	RUOMS OLYMPIQUE
550007	LARNAGE FC
550020	SUD ARDECHE AS 2
550632	VAL D'AY US
551992	RHONE CRUSSOL FC
552125	FOOT MT PILAT
581776	TOURNON HERMITAGE
590379/540857	USVJ FCV



Tous les autres clubs engagés en U18 lors de la saison 2022-23 sont pré-engagés en U17 Brassage pour la saison 2023-24.

U20

Responsable : Claude BRESSON 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Constitution des niveaux U20 compte tenu des montées descentes U18 à l'issue de la saison 2022-23 :

U20 D1	
500355	MONTELMAR US
504343	ANNONAY
504465	OL SALAISE RHODIA (d)
504545	BOULIEU ANN
519727	CHAVANAY
528941	FC MONTELMAR
550020	SUD ARDECHE AS 1
551087	VALLIS AUREA
551992	RHONE CRUSSOL FC
581776	TOURNON HERMITAGE (e)

Les clubs de US DAVEZIEUX (courrier du 05/04/2023), et de RHONE VALLES FC (courrier du 23/05/2023) renoncent à leur place en U20D1 en raison de leur présence respective en U20R2.

- (d) Le club de OL SALAISE RHODIA engagé pour la saison 2022-23 dans les compétitions U20 D2 du District de l'Isère, a acquis une accession en U20 D1. Pour la saison 2023-24 ce club intègrera nos compétitions du District Drôme-Ardèche au niveau acquis.
- (e) Le club TOURNON HERMITAGE, 2^e de la poule A du niveau U18D2 remplace le club US DAVEZIEUX (Art 3.2.2 des règlements sportifs spécifiques, titre VI Championnat U18, U15 -page 120/127 du Guide Pratique du district Drôme-Ardèche de Football).

La liste des clubs suivant est retenue pour l'organisation du 2^e niveau de compétition.

504261	PIERRELATTE
504307	BG ST ANDEOL SC
504370	OL CENTRE ARDECHE
504545	BOULIEU ANN 2
515526	F AV LE TEIL MELAS
520265	CHATUZ GOUBET FC
526341	ST MARCEL VALENCE AS
529284	US 2 VALLONS
532844	ST JEAN MUZOLS FC



536261	CORNAS AS
541513	SARRAS ST VALLIER ENT
546292	EYRIEUX FC
546999	HAUTERIVES GD SERRE US
548045	RUOMS OLYMPIQUE
548847	FC DIOIS
550007	LARNAGE FC
581869	HTES CEVENNES US
582281	BEAUMONTELEGER ES
590379/540857	USVJ /FCV

Cette liste n'est pas exhaustive. Les clubs souhaitant engager une équipe pourront utiliser Footclub, ou informer la Commission des Jeunes à partir de leur boîte mail officielle.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS DE MUTATIONS :

1-Afin de répondre aux interrogations des clubs concernant le nombre de joueurs mutés pouvant être alignés lors des rencontres de nos futures compétitions, il est à noter qu'un championnat U20 est soumis à l'article 160.1.a) des Règlements Généraux de la FFF : c'est-à-dire au max **6 mutés, dont 2 mutés hors période**.

2-Ci-dessous, les clubs trouveront un extrait du Conseil de Ligue du Samedi 2 Juillet 2022 :

« • Inactivité catégories U19 et U20.

Est expliqué aux membres du Conseil de Ligue, le cas des joueurs U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité.

Le Président Parent propose ainsi aux membres du Conseil de Ligue de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :

- que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
- qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U19 et/ou U20.

A voir s'il est possible d'ajouter un cachet sur la licence, par exemple « uniquement dans sa catégorie d'âge », ou si la Commission Régionale de Contrôle des Mutations doit traiter au cas par cas. »



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°43

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER ARBITRE POUR LA SAISON 2023/2024 (ADULTES & JEUNES)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle que le **dossier de renouvellement** pour la saison 2023/2024 est disponible (uniquement par téléchargement) sur le site internet du District dans la rubrique « Document / Document Arbitrage ».

Une fois le dossier complet, il conviendra de le DÉPOSER sous pli confidentiel soit directement au siège du District ou l'envoyer uniquement PAR VOIE POSTALE (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

District Drôme-Ardèche de Football
À l'attention de la commission médicale
101, rue du 8 Mai 1945
07500 GUILHERAND-GRANGES

ATTENTION ! Dossier complet à retourner avant le 15 Août 2023. Passé ce délai, PERTE D'1 POINT

Enfin, nous vous rappelons que pour cette année, pour la licence, le renouvellement peut se faire que par licence dématérialisée. Nous vous rappelons aussi que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison. A défaut, vous ne serez pas désigné.

Pour toutes questions et/ou renseignements complémentaires, merci de contacter **UNIQUEMENT** :
Nicolas BRUNEL – Président de la CDA – 06 70 31 54 43

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que, comme pour les précédentes années, l'Assemblée Générale des arbitres pour la saison 2023/2024, se tiendra en quatre demi-journées :

- **Le Samedi 02 septembre 2023 à CHARMES SUR RHÔNE (07) :**

Matinée pour les D 1 et D 2 + les Assistants
Après-midi pour les Jeunes Arbitres

- **Le Samedi 09 septembre 2023 :**

Matinée pour les D 4
Après-midi pour les D 3 + Rattrapage

Les lieux restent encore à déterminer.





ATTENTION ! Un test vidéo sera programmé à l'ensemble des catégories jeunes et adultes.
D'ores et déjà, veuillez réserver la date de votre catégorie et en cas de problème, veuillez contacter UNIQUEMENT Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43.

FORMATION INITIALE CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

La C.D.A. vous informe qu'une première session de formation initiale candidats Arbitres Jeunes & Adultes sera effectuée au Siège du District.

Séances n°1 à 6 :

- Jeudi 24 Août 2023
- Vendredi 25 Août 2023
- Samedi 26 Août 2023

Séance n°7 (FMI) :

- Vendredi 01 Septembre 2023 en soirée

Les inscriptions seront possibles dès le 01 juillet 2023

CARNET NOIR

La C.D.A a appris avec tristesse le décès du Grand-Père paternel de notre ami Alexis BERGERON. Elle lui adresse ses sincères condoléances et s'associe à la peine de la famille.

ADHÉSION U.N.A.F. SAISON 2023/2024

Proposition des futurs tarifs 2023/2024 :

46 € pour les adultes.

39 € pour les jeunes.

31 € pour les sympathisants.

25 € pour les stagiaires (gratuit pour les – de 15 ans)

Inscription possible sur le site pour la prochaine saison à partir du 1er juillet 2023.

CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 30 juin 2023 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr et à arbitres@drome-ardeche.fff.fr
Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.
Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2023/2024.





CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** et non ailleurs : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

(Il y en a encore certains arbitres qui ne l'utilisent pas. La saison prochaine, aucun changement ne sera effectué si le courriel arrive ailleurs qu'à la Commission des Arbitres....Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas).....

COURRIERS DES ARBITRES

- **BAUDUIN Ylan** : Courriel nous informant de son changement d'adresse Mail. Lu et noté.
- **FOURNIER Thibaut** : Courriel nous informant de son non-renouvellement pour raisons personnelles. Lu et noté.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT

